



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

déchets ménagers

Question écrite n° 58399

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur la nécessité d'amélioration du système de tri sélectif. L'Observateur du geste du tri publie vendredi 20 juin une étude Ipsos qui révèle que, parmi les 87 % de Français qui trient leurs déchets, seulement 44 % le font de manière systématique. Menée auprès d'un échantillon représentatif de 5 500 personnes via un questionnaire internet, cette enquête tend à montrer que les jeunes trient moins que leurs aînés. Ainsi, 36 % des lycéens et 37 % des étudiants séparent les verres, plastiques et autres papiers des ordures ménagères pour qu'ils soient recyclés, contre 44 % des parents avec enfant au foyer et 55 % des Français âgés de 50 à 64 ans. Par ailleurs, 18 % des Français âgés de 15 à 24 ans ne trient jamais leurs ordures ménagères, contre 13 % pour la moyenne nationale. En outre, on trie deux fois plus à la campagne qu'à la ville, où le manque de place rend difficile l'installation de bacs de recyclage. En 2013, 3,2 millions de tonnes de déchets ont été recyclés, soit un taux de recyclage de 67 %, stable depuis plusieurs années. Ce taux est en deçà des objectifs affichés par le Grenelle de l'environnement, qui prévoyait d'atteindre 75 % en 2012. Deux leviers d'action sont envisagés pour améliorer la situation. En premier lieu, le sondage Ipsos révèle que 53 % des Français trieraient plus s'ils étaient sûrs que l'emballage est bien recyclé ensuite et 87 % souhaiteraient disposer des consignes de tri sur tous les emballages : l'information des citoyens est donc primordiale. En second lieu, il conviendrait d'améliorer la qualité du dispositif de collecte et de tri : 44 % des Français trient quand leurs locaux-poubelles sont propres, contre 27 % dans le cas où ils sont sales. De la même façon, 46 % trient systématiquement quand les bacs sont jugés suffisamment grands contre 26 % dans le cas contraire. Enfin, la France atteste d'un manque de 3 millions de bacs de recyclage. Il lui demande les mesures qu'elle compte prendre afin de développer plus encore le tri sélectif en France, en particulier chez les jeunes générations.

Texte de la réponse

Les résultats de cet observatoire sont riches d'enseignements pour comprendre comment les Français trient et agir pour les convaincre de mieux trier. Le sondage révèle que 53 % des Français trieraient plus s'ils étaient sûrs que les emballages étaient bien recyclés. Pour renforcer la motivation des consommateurs et lever les doutes sur ce qui se passe après le geste de tri, l'éco-organisme Eco-Emballages a lancé une campagne de communication : « # Suivez-moi ». Cinq films documentaires, disponibles sur le site internet www.ecoemballages.fr, permettent de suivre en conditions réelles ce qui se passe après le geste de tri, du bac de tri à l'usine de recyclage. Cet observatoire permet également de mettre en avant le fait que les Français trouveraient pratique d'avoir les consignes de tri sur tous les emballages. Pour guider les consommateurs dans leur geste de tri, la signalétique commune Triman est désormais obligatoire depuis le 1er janvier 2015. Cette signalétique commune à l'ensemble des filières à responsabilité élargie des producteurs permet de renseigner les consommateurs sur les produits recyclables faisant l'objet d'une consigne de tri. La signalétique commune s'inscrit en cohérence et en complémentarité avec le développement par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) d'un site internet permettant à tous les citoyens-trieurs, pour l'ensemble des déchets, de connaître la consigne de tri associée et de géolocaliser le point de collecte le plus proche. Ce site

est disponible à l'adresse suivante : [www. quefairedemesdechets. fr](http://www.quefairedemesdechets.fr). Le ministère est attaché à l'objectif national de recyclage de 75 % des emballages ménagers. Aujourd'hui ce taux est de 67 %. Un nouvel élan est indispensable pour en assurer une progression ambitieuse. Le ministère a décidé le lancement d'un plan de relance d'un montant de 90 M€ sur la période 2014-2016, sur la base d'une proposition d'Eco-Emballages. Ce plan comprend deux principaux volets : l'un pour l'amélioration de la collecte pour les collectivités présentant de faibles performances et un autre pour l'extension des consignes de tri à tous les emballages en plastique. Ces deux actions font l'objet d'un appel à candidatures auprès des collectivités locales actuellement en cours. Ces actions doivent notamment contribuer à la réalisation des objectifs inscrits dans le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte, objectifs parmi lesquels figure la valorisation de 60 % des déchets non dangereux d'ici à 2025.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58399

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er juillet 2014](#), page 5387

Réponse publiée au JO le : [17 mars 2015](#), page 1971